



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Kosovo

Question écrite n° 19694

Texte de la question

Mme Luce Pane attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation politique au Kosovo. Devenue indépendante le 17 février 2008, cette jeune nation est en proie à des conflits internes particulièrement âpres. Ainsi, la minorité chrétienne est régulièrement menacée. L'association Solidarité Kosovo évoque l'émigration de 230 000 chrétiens en dix ans, contraints de quitter ce pays en raison des exactions dont ils sont victimes. D'autre part, les Serbes du Kosovo disent être victimes de représailles de la part des Albanais. Un certain nombre d'entre eux font d'ailleurs des demandes d'asile en France, régulièrement rejetées. Aussi, elle souhaiterait connaître l'action diplomatique engagée par le ministre pour trouver les voies de la réconciliation nationale au Kosovo.

Texte de la réponse

Si l'identité nationale serbe est liée à l'église orthodoxe serbe et si le Kosovo est considéré par les Serbes comme le berceau de cette église, le conflit a d'abord été un conflit entre deux communautés linguistiquement et ethniquement distinctes pour l'exercice du pouvoir politique. L'indépendance du Kosovo proclamée le 17 février 2008 a permis de mettre un terme aux violences. Le Kosovo a inscrit le principe de la laïcité dans sa Constitution. Si la population est majoritairement musulmane, la communauté catholique albanaise est en croissance. Une cathédrale catholique, voulue par Ibrahim Rugova, sera inaugurée en septembre 2013 en plein cœur de Pristina. Les autorités kosovares ont fait de la promotion du dialogue interreligieux une des priorités de leur action. Les relations avec l'église orthodoxe serbe présente au Kosovo se sont considérablement améliorées depuis l'indépendance. Certains de ses membres ont pris la nationalité kosovare et participent au conseil kosovar mis en place pour protéger le patrimoine religieux et culturel du Kosovo. Les autorités kosovares, suivant les recommandations du plan Ahtisaari, ont mis en place un dispositif constitutionnel et législatif protecteur envers les minorités. Les Serbes ont des sièges garantis au parlement, sont représentés au gouvernement et les communes à majorité serbe bénéficient d'une large décentralisation. Le nombre de Serbes vivant au Kosovo est aujourd'hui stabilisé et estimé à 120 000 personnes. Les Serbes du sud du Kosovo sont désormais dans une dynamique d'intégration. Ils ont largement participé aux élections législatives de décembre 2010. Il reste à définir un statut satisfaisant pour ceux vivant à Mitrovica et dans la région située au nord de l'Ibar. La question est traitée dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina, sous les auspices de l'Union européenne, qui a pour but de normaliser les relations entre les deux États et que la France soutient pleinement. La France restera attentive à la situation de la communauté serbe au Kosovo et veillera à ce que soient garanties les conditions de son maintien durable.

Données clés

Auteur : [Mme Luce Pane](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19694

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2001

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3515